

La liturgie à Notre Dame de Paris du temps de Pierre Cochereau

Durant le titulariat de Pierre Cochereau, les offices à Notre-Dame ont varié en contenu, en nombre, et en horaires. A son début, c'était encore l'ancienne liturgie en latin (dite *de Saint Pie V*) qui était en usage. Le grand orgue intervenait, bien sûr, lors de la grand-messe. Puis, à l'époque, celle-ci était suivie (ainsi que dans la plupart des grandes églises de France) de la fameuse "*messe de 11h*" qui, durant des décennies, a fait le bonheur de générations d'organistes autant que celui des mélomanes amateurs de musique d'orgue. Il s'agissait en fait d'une "*messe basse*" (sans chant ni dialogue entre le prêtre et l'assemblée) au cours de laquelle l'usage voulait que le titulaire du grand orgue joue *sans discontinuité* (excepté au moment de l'élévation). Elle s'apparentait donc à un véritable récital et, pendant longtemps, a constitué pour bon nombre d'organistes la seule opportunité de jouer publiquement les grandes pièces du répertoire, en mettant largement en valeur l'instrument. A Notre-Dame, la messe de 11h achevée - et la fréquentation touristique n'ayant rien de commun avec celle de notre époque - la cathédrale fermait durant l'heure du déjeuner. Puis, les vêpres étaient célébrées très tôt, en début d'après-midi, avec la participation du grand orgue. Et ainsi s'achevait l'activité liturgique dominicale.

Le concile Vatican II, clos le 8 décembre 1965, ayant conçu - parmi tant d'autres réformes - la nouvelle liturgie en langue vernaculaire (en usage depuis lors dans nos églises), il revint au chanoine Emile Berrar, archiprêtre de Notre-Dame nommé en 1967, de la mettre en application à la cathédrale. A cette occasion, l'ordonnancement des offices fut remanié : le samedi, création de la "*messe anticipée*" de 18h30; le dimanche, messe à 8h30, office des laudes à 9h35, grand-messe à 10h, messes à 11h30 et 12h30, célébration des vêpres déplacée à 16h, et création d'une messe du soir à 18h30. C'est d'ailleurs à l'occasion de la mise en place de cette dernière messe que le chanoine Berrar a suscité la création de ces fameuses auditions d'orgue de 17h45 qui, dans son optique, devaient en constituer une sorte de "prélude amplifié". Ces auditions commencèrent l'année suivante, au mois de janvier 1968.

A partir de cette époque, l'utilisation liturgique du grand orgue était réservée à la grand-messe de 10h, à celle de 11h30, aux vêpres et à la messe de 18h30. Le grand orgue n'intervenait ni à la messe du samedi soir, ni à celles de 8h30 et de 12h30 du dimanche matin. D'autre part, après le concile, le principe de la "*messe basse*" ayant été supprimé et, avec lui, celui du récital de la "*messe de 11h*", les interventions, pour chacune des trois messes, devinrent invariablement les suivantes : entrée - offertoire - communion - sortie. Celles des vêpres étaient : entrée - quatre versets (un après chacun des trois psaumes et un autre après le *Magnificat*) - sortie. Ajoutons, par souci d'exactitude, que pour la messe de 18h30, il n'y avait pas d'entrée (l'audition d'orgue en tenait lieu), et que pour chaque messe existait une (discrète) cinquième intervention. Elle consistait en une sorte de fond sonore *pianissimo* commençant juste après le chant de l'anamnèse et accompagnant la récitation par le célébrant de toute la seconde partie de la *Prière Eucharistique (ex-Canon)*. Si cette intervention trouvait fort bien sa justification au point de vue liturgique, elle représentait, au point de vue musical, un intérêt moindre, d'autant qu'elle était mêlée à la voix du célébrant - raison pour laquelle elle n'était jamais enregistrée.

Outre ses interventions solistes, le grand orgue avait-il fonction d'accompagner les pièces chantées ? Non. Les grandes églises et cathédrales françaises sont, pour la plupart, dotées non seulement d'un grand orgue (placé le plus

souvent sur une tribune au fond de la nef) mais aussi d'un second instrument - plus modeste - placé à proximité du chœur (ce qui lui a valu précisément son appellation d'*orgue de chœur*). Ce dispositif se justifie par l'éloignement excessif séparant le chœur (où se situent les choristes) de la tribune, rendant ainsi malcommode ou impossible à l'organiste du grand orgue l'accompagnement du répertoire vocal - fonction par conséquent dévolue depuis lors à l'orgue de chœur. Il s'agit là d'une coutume catholique *tout à fait spécifique à notre pays* et relativement récente puisque l'apparition des premiers orgues de chœur remonte à la première moitié du XIX^e siècle. Seule exception : lors de la grand-messe de 10h à Notre-Dame, les chants du *Gloria* et du *Credo* (en grégorien) étaient accompagnés alternativement par les deux instruments : versets pairs chantés par la chorale et accompagnés par l'orgue de chœur; versets impairs chantés par l'assemblée et accompagnés par le grand orgue. Dialogue instrumental entre les deux extrémités de la cathédrale d'une impressionnante beauté.

In : Cochereau, l'organiste liturgique, SOCD 226.